

AVANTAGE EN NATURE LOGEMENT AU 1 ^{er} JANVIER 2011								
	Rémunération							
	Inférieure à 1.473	De 1.473 à 1.767,59	De 1.767,60 à 2.062,19	De 2.062,20 à 2.651,39	De 2.651,40 à 3.240,59	De 3.240,60 à 3.829,79	De 3.829,80 à 4.418,99	À partir de 4.419
Montants en Euros par mois								
Avantage pour 1 pièce	63,50	74,20	84,80	95,30	116,60	137,70	158,90	180,10
Si plusieurs pièces, avantage par pièce	33,90	47,70	63,50	79,40	100,60	121,80	148,20	169,50

FRAIS PROFESSIONNELS AU 1 ^{er} JANVIER 2011	
Nature de l'indemnité	Limites d'exonération (montants en euros)
Par repas	
- pour les 3 premiers mois	17,10 €
- au delà du 3 ^{ème} mois et jusqu'au 24 ^{ème} mois	14,50 €
- au delà du 24 ^{ème} mois et jusqu'au 72 ^{ème} mois	12,00 €
Pour les dépenses supplémentaires de logement et de petit déjeuner : Paris et les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-St-Denis et du Val-de-Marne	
- pour les 3 premiers mois	61,20 €
- au delà du 3 ^{ème} mois et jusqu'au 24 ^{ème} mois	52,00 €
- au delà du 24 ^{ème} mois et jusqu'au 72 ^{ème} mois	42,80 €
Autres départements de la métropole	
- pour les 3 premiers mois	45,40 €
- au delà du 3 ^{ème} mois et jusqu'au 24 ^{ème} mois	38,60 €
- au delà du 24 ^{ème} mois et jusqu'au 72 ^{ème} mois	31,80 €
Frais de Nourriture	
Salarié en déplacement contraint de prendre son repas au restaurant	17,10 €
Salarié en déplacement travaillant sur un chantier	8,30 €
Salarié sédentaire travaillant dans des conditions particulières d'organisation ou d'horaires de travail (travail de nuit, en équipe ou horaire décalé)	5,80 €
Avantage en Nature Nourriture (hors HCR)	
Employeur fournit gratuitement le repas ou paie directement au restaurateur – par repas	4,40 €
Avantage en Nature Nourriture HCR	
Par repas	3,36 €